



LE MAIRE

Objet : sécheresse 2017

Madame, Monsieur,

La commune de Saint-Apollinaire va déposer d'ici la fin de cette année une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, suite à l'épisode de sécheresse de cet été.

Certaines zones de la commune sont composées d'argile gonflante dont la densité fluctue en fonction de l'humidité, entraînant des rétractions lors d'épisodes de sécheresse, qui engendrent des fissures plus ou moins importantes des murs de clôtures, des maisons, voiries ...

La sécheresse ayant été particulièrement importante cet été, de nombreuses communes ont demandé le classement en catastrophe naturelle. Il est évident que le classement dépend du nombre d'habitations concernées. Il faut donc être un maximum à signaler ce problème en mairie.

Si vous êtes concernés, je vous demande de venir déclarer le sinistre à partir du formulaire au dos de la présente complété et de fournir toutes pièces que vous jugerez utiles pour alimenter le dossier (photos, rapport...), **et ce au plus tard le 30 janvier 2018.**

Par ailleurs, une déclaration à votre assurance doit être formulée.

En effet, je tiens à vous préciser que la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles pose le principe de l'indemnisation par la compagnie d'assurance des dégâts résultant de certaines catastrophes naturelles pour toute personne physique ou morale, **qui a souscrit un contrat d'assurance couvrant les risques incendie, dommages aux biens ou perte d'exploitation.** Il doit y avoir un lien direct entre l'événement et les dommages subis.

Si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle, l'indemnisation sera effectuée **par l'assureur du propriétaire du bien.** Elle interviendra dans la limite des garanties souscrites, uniquement pour les biens couverts par le contrat "dommages aux biens".

Vous pouvez obtenir tous renseignements utiles en contactant M. Jean-Luc ALAZARD, responsable de l'urbanisme : jalazard@ville-st-apolлинаire.fr, 03.80.72.99.95.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-François DODET

